



③ Définir *les enjeux*

Un futur équilibré « villageois » :

être attentif au cadre de vie

CONDUIRE UN PROJET DE REVITALISATION



DÉFINITION DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS

- Identifier les secteurs/périmètres à enjeux
- Décliner les objectifs par enjeux
- Intégrer les capacités d'action de la commune
- S'assurer de la faisabilité technique et financière
- Mettre en place une veille foncière



7 PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC

Réunions de travail (comité de pilotage) permettant de dégager les enjeux et principaux axes de développement.



8 RENCONTRES AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX

Analyse socio-économique et contexte territorial (commerçants, associations...).



9 COMMUNICATION À LA POPULATION

Forum concertation « le bourg de demain ». Restitution auprès de la population.

CONCERTATION

- Ateliers participatifs, questionnaires
- Promenade commentée
- Exposition du diagnostic
- Réunions d'échanges, permanences
- Vitrines éphémères

Un nouveau bourg dans un projet global de territoire à intégrer en amont des réflexions...

Avant d'engager tout projet de revitalisation du bourg, la construction d'une vision globale à long terme de l'évolution souhaitée du bourg est nécessaire. Cette réflexion préalable permet de définir des secteurs d'intervention prioritaires, et de planifier les projets à court, moyen et long terme. C'est ce que l'on appelle le **plan guide**.

MÉTHODE :

- Définir des secteurs d'interventions prioritaires
- Planifier une démarche sur le court et le long terme.*
- Adopter une stratégie de maîtrise du foncier.
- S'interroger sur les procédures à mettre en œuvre (OAP, ZAC, emplacements réservés, DUP...).

* à travers le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

PLAN GUIDE : DÉFINIR DES SECTEURS PRIORITAIRES ET PHASER LES INTERVENTIONS

COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ

Préserver, valoriser l'existant/offre minimale. Redynamiser l'attractivité. Soigner les effets de vitrine.

VACANCE DES LOGEMENTS ANCIENS

Identifier les principales raisons. Adopter une stratégie pour renforcer l'habitabilité des logements existants. Définir les besoins en logement selon le parcours de vie.

LOTISSEMENTS ANCIENS

Faire évoluer un tissu urbain existant mono-générationnel, logements vieillissants. Végétalisation et effacement des réseaux.

EXTENSION URBAINE

Limiter les extensions aux périmètres accessibles / cœur de bourg. Regrouper les fonctions urbaines. Abandonner le modèle du lotissement traditionnel consommateur d'espace au profit de nouvelles formes urbaines. Soigner les orientations/implantations. Adopter une densité vivable.



Schéma Atelier INEX - Fabienne Courtois-Jugand

ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Rationaliser les équipements, les adapter, les regrouper en lien avec le cœur de bourg.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Redonner une place au piéton, sécuriser. Atténuer les aspects parfois trop routiers.

TISSU URBAIN ANCIEN

Préserver et valoriser les éléments de patrimoine. Inverser les phénomènes de vacance. Intégrer la démolition/reconstruction comme outil. Pour les friches, ne pas écarter l'approche patrimoniale.

BOURG ET PAYSAGE

Développer la présence du végétal dans le bourg. Soigner les aménagements d'entrées de bourg et les lisières urbaines.

CONFORT ET QUALITÉ DE VIE DE VILLAGE

Préservation de l'esprit de village (cf. Charte ruralité de la Mayenne)

INTÉGRER LES NOUVEAUX « MODES D'HABITER/DE TRAVAILLER »

Développement de tiers lieux. Qualité de connexion (fibre, zone blanche).

TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS

Développer la trame des déplacements doux et faire la part belle aux piétons.

LE SAVIEZ-VOUS ?



LA CONCERTATION

OUTILS ET MOYENS UTILISÉS POUR MENER UNE CONCERTATION :

- Les réunions publiques et les tables rondes.
- Les ateliers participatifs, ouverts ou sur inscription.
- Les expositions des documents et avancement des études.
- La réalisation et la diffusion de questionnaires.
- L'organisation de visites de projets.
- L'animation de sites internet et de blogs le temps du projet.
- Les recueils de remarques (boîtes à idées, livre d'or...).
- Les résidences d'architectes.

QUAND ET COMMENT ORGANISER UNE CONCERTATION LES DIFFÉRENTS DEGRÉS (CF. DOCUMENT FNCAUE) :

- DEGRÉ 1 • L'information (à sens unique). Elle peut être en réalité un préalable.
- DEGRÉ 2 • La consultation. Elle n'est pas une démarche à long terme, comme la participation.
- DEGRÉ 3 • La concertation. Elle constitue une démarche élargie et un processus inter-actif.
- DEGRÉ 4 • La co-production ou co-construction. Élus, techniciens et habitants travaillent et décident ensemble des projets et des priorités d'affectation des budgets.

La collectivité assume seule ses choix (concertés ou pas).

Dans le cadre des projets de revitalisation, il n'y a pas d'obligation réglementaire en terme de concertation. Les élus peuvent décider librement du niveau de concertation à engager. Toutefois, nous conseillons de ne pas mettre de côté ce volet, qui se révélera très souvent garant d'un projet réussi.



Prigent

ATELIER DE CONCERTATION AVEC LA POPULATION À LOIRON-RUILLÉ

